Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FORMULAIRE DE CREATION D'UN COMPTE D'ORGANISATION DEPOSANTE

Notice d'information

Ressources :

Conformément aux dispositions de l'article D. 2135-9 du code du travail, les ressources prises en compte pour la détermination des obligations découlant de l'obligation de publication des comptes, sont : « *le montant des subventions, des produits de toute nature liés à l'activité courante, des produits financiers ainsi que des cotisations. Sont toutefois déduites de ce dernier montant les cotisations reversées, en vertu de conventions ou des statuts, à des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et à leurs unions ou à des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L. 2135-1.* » Elles peuvent être établies de la façon suivante :

Cotisations reçues - Reversements de cotisations + Subventions reçues + Autres produits d'exploitation perçus + Produits financiers perçus = Total des ressources

Modalités de publication :

1/ Les organisations dont les ressources sont **égales ou supérieures à 230.000 €** assurent elles-mêmes le dépôt et la publication de leurs comptes et sont invitées à utiliser directement le site de la DILA www.journal-officiel.gouv.fr rubrique « *comptes des organisations syndicales et professionnelles* ».

2/ Pour les organisations qui sélectionnent un niveau de ressources compris **entre 230.000 € et 2.000 €**, les documents comptables se composent d'un bilan, compte de résultat et annexe simplifiés (conf. *Arrêté du 31 décembre 2009 portant homologation du règlement n° 2009-10 du Comité de la réglementation comptable*).

3/ Pour les organisations qui sélectionnent un niveau de ressources **inférieur à 2.000 €**, les documents comptables se composent d'un livre mentionnant chronologiquement le montant et l'origine des ressources qu'elles perçoivent et des dépenses qu'elles effectuent ainsi que les références aux pièces justificatives.

Les organisations visées aux points 2 et 3 remplissent leur obligation de dépôt des comptes :

- soit en utilisant directement le site de la DILA www.journal-officiel.gouv.fr rubrique « *comptes des organisations syndicales et professionnelles* » ;
- soit en publiant directement leurs comptes sur leur site internet ;
- soit, à défaut de site, en DIRECCTE.

Contrôle administratif :

Les organisations dont le niveau de ressources est supérieur à 23.000 € ainsi que l'ensemble des organisations déposant leurs comptes directement sur le site de la DILA ou les publiant sur leur site internet, sont invitées à s'assurer qu'aucune donnée de nature personnelle susceptible de porter atteinte à la vie privée des membres de leur organisation ne figure dans ces documents.

Les organisations dont le niveau de ressources est inférieur à 23.000 € et qui déposent leurs comptes en DIRECCTE voient leurs comptes soumis à un contrôle de la part des services de l'administration du travail à l'occasion de la 1ère demande de consultation. Comme en dispose l'article D. 2135-8 du code du travail, le DIRECCTE s'assurera à cette occasion qu'aucune donnée de nature personnelle susceptible de porter atteinte à la vie privée des membres de l'organisation déposante ne figure dans ces documents.

Si de telles données devaient apparaître sur les documents, le DIRECCTE vérifiera qu'il est possible de les anonymiser avant la transmission de ceux-ci au demandeur. Dans l'hypothèse où une anonymisation apparaîtrait impossible, le DIRECCTE refusera la transmission des comptes.

Les champs marqués d'un (*) doivent être obligatoirement complétés.

Votre organisation :

- est inscrite au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ☐
- emploie du personnel salarié ☐
- est soumise aux obligations fiscales (notamment est assujettie à la TVA ou à l'impôt sur les sociétés) ☐
- bénéficie de transferts financiers publics ☐

Si votre organisation remplie l'une des quatre conditions listées ci-dessus, elle doit disposer d'un n° SIREN délivré par l'INSEE.

Si votre organisation ne remplie aucune des quatre conditions listées ci-dessus, elle se verra délivré par la DIRECCTE un n° d'ordre DGT.

N° SIREN (*) : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|

ou

N° d'ordre DGT (*)[1] : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|

TITRE DE L'ORGANISATION SYNDICALE OU PATRONALE (*) :

SYNDICAT CGT CROUS DE CAEN

TITRE COURT (*) :

Adresse de l'organisation :

Complément d'identification

N°, type et libellé de voie (*) :

23 AVENUE DE BRUXELLES

Complément géographique (bâtiment, immeuble, résidence, etc.)

[1] N° délivré par la DIRECCTE

Boîte postale :

8 S153 CAEN CEDEX 5

Code postal (*) : 14101710

Ville (*) :

CAEN

Adresse du site web de l'organisation syndicale ou patronale :

Type d'organisation :

Syndicat de salariés (Association salariale Loi 1901) ☐
Syndicat de salariés (Syndicat Loi 1884) ☒
Syndicat d'employeurs (Association patronale Loi 1901) ☐
Syndicat d'employeurs (Association patronale Loi 1884) ☐

Niveau d'organisation :

Confédération ☐
Fédération professionnelle ou syndicat professionnel ☐
Union ou syndicat territorial (régional, départemental, local, intercommunal) ☐
Syndicat d'entreprise ou de groupe (de salariés) ou d'UES (unité économique et sociale) ☒

Ressort géographique :

National ☐
Interrégional ou régional (incluant l'inter-départemental) ☒
Départemental ☐
Local (Infra-départemental) ☐

Date et lieu de dépôt des statuts de l'organisation :

Date du récépissé de dépôt des statuts de l'organisation : 03/01/2003

Code postal de la mairie de dépôt (*) : 14101010

Ville (*) :

CAEN

Informations concernant le déposant non publiées sur le site de consultation :

Les informations mentionnées ci-dessous seront renseignées sur le portail public de consultation des comptes des organisations syndicales et professionnelles de la Direction de l'information légale et administrative mais ne seront pas consultables.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à :

Direction de l'information légale et administrative, 26 rue Desaix 75727 Paris Cedex 15.

Prénom (*)

LYDIE

Nom (*)

SELLIN

Qualité du déposant (*)

Autre ☐
Président ☐
Trésorier ☒
Secrétaire ☐

Téléphone du déposant : 0616191015181813124

Courriel du déposant : lydie.sellin@hotmail.fr